



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEL-2020-107

DEPARTEMENT
Haute-Marne**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers :**

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du lundi 30 novembre 2020

L'an deux mille vingt le 30 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Approbation du plan de
financement prévisionnel -
Travaux de protection du
captage d'eau potable du Grand
Pré à Bourbonne les Bains**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 04/12/2020 et que la convocation du Conseil avait été faite le 25 novembre 2020

Procuration : Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIERÉtait absente excusée : Delphine ANDRÉÉtaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code des Collectivités Territoriales,

Monsieur Claude PETIOT, Conseiller Municipal Délégué au Travaux-Service de l'eau, expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet de travaux de protection du captage du Grand Pré conformément à l'arrêté Préfectoral n° 1782 du 6 Juillet 2018 et instaurant la Déclaration d'Utilité Publique de l'instauration des périmètres de protection autour du captage d'eau potable du Grand Pré à Bourbonne les Bains, il appartient au Conseil Municipal de valider le plan de financement provisoire de l'opération dont le montant de la dépense prévisionnelle hors taxe est évalué à 21 095.00 €.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Montant total	Conseil Départemental FDE	Etat DETR	Agence de l'eau
21 095.00 €	Taux de 10 % 2 110.00 €	Taux de 20 % 4 219.00 €	Taux de 50 % 10 548.00 €

Les demandes de financement seront effectuées auprès de tous les financeurs potentiels.

Monsieur Claude PETIOT, Conseiller Municipal Délégué au Travaux-Service de l'eau, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver le plan de financement prévisionnel susvisé.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel, susvisé, des travaux de protection du captage d'eau potable du Grand Pré à Bourbonne les Bains.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 4 décembre 2020

Le Maire



Monsieur André NOIROT